

31 jan 2014 -13:06

Appartient à [Conseil des ministres du 31 janvier 2014](#)

Organisation des directions judiciaires déconcentrées de la police fédérale dans le Hainaut

Sur proposition de la ministre de l'Intérieur Joëlle Milquet, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal relatif à l'organisation des directions judiciaires déconcentrées de la police fédérale pour l'arrondissement judiciaire du Hainaut.

Au sein de l'arrondissement judiciaire du Hainaut, le projet prévoit que le siège et le ressort des directions judiciaires déconcentrées de la police fédérale sont ceux de Charleroi et de Mons. Le projet découle de la réforme des arrondissements judiciaires, qui prévoit deux parquets compétents dans le Hainaut.

Projet d'arrêté royal exécutant l'article 94 de la loi du 7 décembre 1998 organisant un service de police intégré, structuré à deux niveaux pour l'arrondissement judiciaire du Hainaut

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Joëlle Milquet, Vice-Première
ministre et ministre de l'Intérieur et de l'Egalité des chances
Rue de la Loi 2
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 504 85 13
<http://www.milquet.belgium.be>